

Séance du 24 avril 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de BONNEFAMILLE (Isère)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Denis VERNAY Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2015

Nombre de conseillers

Effectif légal :	15
En exercice :	15
Votants :	12
Procurations :	01
Présents :	DENIS VERNAY, ANDRE QUEMIN MARIE-AGNES DEVRED, LIONEL FIEGEL, JULIE GASS, GERARD MICOUD, ROSE-ANGE TOLLY, ALAIN HUBER, EMILE MAITRE, JEAN-CHRISTOPHE WIART, DELPHINE RAYNIER, IRENE CHEVALLIER
Absent et excusé :	THIERRY CAMU (POUVOIR A GERARD MICOUD)
Absente :	HELENE MEDARD, ELIANE FIORINI

DELIBERATION N° 23/015

CREATION DU NOM DE VOIE DEL'IMPASSE DES CHENES

(VOTE : 13 POUR)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'arrêter la dénomination d'une nouvelle impasse menant au lotissement Beau Soleil. La Dénomination proposée est l'impasse des Chênes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création du nom de voie de l'impasse des chênes.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 28.04.2015 Publication du 28.04.2015

DELIBERATION N° 24/015

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA CREATION D'UN CABINET MEDICAL

(VOTE : 13 POUR)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, pour la création d'un cabinet médical en centre village permettant la création d'un service médical de proximité dans le village.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 17 000 € HT (20 400 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour cette demande de subvention.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 28.04.2015 Publication du 28.04.2015

DELIBERATION N° 25/015

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE **(VOTE : 13 POUR)**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la CCCND, pour l'aménagement de la médiathèque dans les locaux de l'ancienne cantine scolaire.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 23 000 € HT (27 600 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour cette demande de subvention.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 28.04.2015 Publication du 28.04.2015

DELIBERATION N° 26/015

MODIFICATION DE LA REGLE APPLICABLE AU PLAFONNEMENT DE LA TAXATION ASSAINISSEMENT **(VOTE : 15 POUR)**

Par délibération en date du 26 avril 2002, il a été institué un plafond de taxation au paiement de l'assainissement à 250 m³ pour les particuliers et les agriculteurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier en partie ce plafond en excluant de ce bénéfice les ensembles immobiliers.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité que seront exclus de ce bénéfice les ensembles immobiliers dotés d'un seul compteur d'eau facturé alors qu'ils sont constitués de plusieurs logements.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 28.04.2015 Publication du 28.04.2015

DELIBERATION N° 27/015

PRIME EXCEPTIONNELLE 2015 POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Emile MAITRE et Madame Irène CHEVALLIER souhaitant se retirer du vote concernant la délibération n° 27/015 sur les indemnités au personnel, en raison de leur lien de parenté avec des membres du personnel, restent 11 votants

(VOTE : 8 POUR 2 ABSTENTIONS)

Monsieur le Maire expose la volonté du Conseil Municipal, de valoriser l'implication du personnel communal dans la mise en place des nouvelles activités périscolaires et de leur bon déroulement, en leur octroyant une prime exceptionnelle pour l'année 2015 d'un montant de 200 €. Cette prime sera versée sur les fiches de paies du mois de juin 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve pour 8 voix pour et 2 abstentions la mise en place d'une prime exceptionnelle de 200€ à l'ensemble du personnel communal.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 28.04.2015 Publication du 28.04.2015

DELIBERATION N° 28/015

DIMINUTION DU MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS

(VOTE : 11 POUR 2 ABSTENTIONS)

Vu la délibération n° 27/15 mettant en place une prime exceptionnelle de 200€ net pour l'ensemble du personnel, le budget se voit impacter d'un coup supplémentaire non prévu.

Monsieur le Maire propose pour pallier à cette dépense de diminuer de 5% le montant des indemnités des élus pour l'année 2015. Cela passera le montant brut des indemnités des élus à 95% du montant initial soit 595.88€ pour les adjoints et 1 552.89€ pour l'indemnité du Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 11 voix pour et 2 abstentions la diminution de 5% du montant des indemnités des élus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 28.04.2015 Publication du 28.04.2015

QUESTIONS DIVERSES

- Démission de ses fonctions d'adjointe d'Hélène MEDARD, qui sera remplacée par Yves MERCIER en tant que conseiller municipal.
- La société European Homes a déposé un nouveau permis d'aménager
- Gérard MICOUD souhaiterait que le conseil prenne un arrêté municipal pour pouvoir enlever les panneaux publicitaires sous 4 jours une fois la manifestation finie, et propose également de mettre 3 containers à verres supplémentaire sur la commune.

SIGNATURES

VERNAY DENIS	QUEMIN ANDRE	FIEGEL LIONEL	DEVRED MARIE-AGNES
MEDARD HELENE	CAMU THIERRY	FIORINI ELIANE	GASS JULIE
MICOUD GERARD	TOLLY ROSE-ANGE	HUBER ALAIN	MAITRE EMILE
WIART JEAN-CHRISTOPHE	RAYNIER DELPHINE	CHEVALLIER IRENE	